



Bureau des radiocommunications

(N° de Fax direct +41 22 730 57 85)

Circulaire administrative
CAR/222

Le 18 octobre 2006

Aux administrations des Etats Membres de l'UIT

Objet: Commission d'études 4 des radiocommunications

- **Proposition d'approbation d'un projet de Question UIT-R révisée**
- **Proposition de suppression de 4 Questions UIT-R**
- **Proposition de modification de catégorie de 23 Questions UIT-R**

A sa réunion tenue les 14 et 15 septembre 2006, la Commission d'études 4 des radiocommunications a adopté un projet de Question UIT-R révisée et a décidé d'appliquer la procédure de la Résolution UIT-R 1-4 (voir le § 3.4) pour l'approbation des Questions dans l'intervalle qui sépare deux Assemblées des radiocommunications. En outre, la Commission d'études a proposé la suppression de 4 Questions UIT-R.

Compte tenu des dispositions du § 3.4 de la Résolution UIT-R 1-4, je vous prie de bien vouloir faire savoir au Secrétariat (brsgd@itu.int), au plus tard le 18 janvier 2007, si votre Administration approuve ou n'approuve pas ces Questions.

Après la date limite susmentionnée, les résultats de cette consultation seront communiqués dans une Circulaire administrative. Si les Questions sont approuvées, elles bénéficieront du même statut que les Questions approuvées à une Assemblée des radiocommunications et deviendront des textes officiels attribués à la Commission d'études 4 des radiocommunications (voir: <http://www.itu.int/pub/R-QUE-SG04/fr>).

Valery Timofeev
Directeur du Bureau des radiocommunications

Annexes: 3

- 1 projet de Question UIT-R révisée, proposition de suppression de 4 Questions UIT-R et proposition de modification de catégorie de 23 Questions UIT-R

Distribution:

- Administrations des Etats Membres de l'UIT
- Membres du Secteur des radiocommunications participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications
- Associés de l'UIT-R participant aux travaux de la Commission d'études 4 des radiocommunications

ANNEXE 1

Origine: Document 4/89

PROJET DE RÉVISION DE LA QUESTION UIT-R 46-2/4

Caractéristiques d'accès multiple préférées dans le service fixe par satellite

(1990-1993)

L'Assemblée des radiocommunications de l'UIT,

considérant

- a) que les satellites du service fixe par satellite (SFS) correspondent simultanément avec de nombreuses stations terriennes situées en des endroits différents;
- b) que certaines administrations envisagent d'utiliser ou utilisent d'ores et déjà diverses méthodes d'accès multiple, dont l'accès multiple par répartition dans le temps (AMRT), ~~par étalement du spectre~~ ou par ~~différence de~~ répartition en code (méthodes dites respectivement AMRT, AMES ou AMRC);
- c) que l'on a adopté ou que l'on envisage d'adopter des techniques d'accès multiple à porteuses multiples, comme l'accès multiple par répartition en fréquences et à multiplexage par répartition orthogonale de la fréquence (AMRF-MROF ou encore mode d'accès MROF), l'accès AMRC multiporteuse (AMRC-MP) et l'accès AMRT multifréquence (AMRT-MF), dans de nombreuses normes relatives à des systèmes de Terre en vue de leur mise en œuvre ultérieure;
- d) que, dans le souci d'utiliser avec efficacité les fréquences et les orbites, il peut y avoir intérêt à déterminer les caractéristiques optimales des méthodes d'accès multiple;
- e) qu'il peut y avoir intérêt à recommander certaines caractéristiques des systèmes;
- f) que les caractéristiques de transmission des systèmes d'accès multiple, ~~et en particulier des systèmes à d'accès multiple par répartition dans le temps (AMRT)~~ à porteuses multiples, peuvent présenter de l'importance du point de vue de l'interaction de ces systèmes entre eux;
- fg) qu'il est possible de faire face au brouillage accru des signaux ~~d'accès multiple par étalement du spectre (AMES)~~ AMRC en réduisant la capacité du système,

décide de mettre à l'étude la Question suivante

- 1 Quelles sont les méthodes d'accès multiple auxquelles il convient de donner la préférence, compte tenu en particulier de la nature du réseau, des méthodes de modulation et des différentes caractéristiques des systèmes utilisés dans le SFS?
- 2 Quelles sont les caractéristiques des systèmes d'accès multiple qu'il pourrait y avoir intérêt à recommander en tant que caractéristiques préférées et, s'il y a lieu, quelles caractéristiques opérationnelles relatives à leur application conviendrait-il de choisir?

3 Quel est l'effet des brouillages sur les réseaux qui utilisent les techniques d'AMES d'AMRC?

4 Quel est l'effet d'autres paramètres de transmission, tels que les paramètres de codage ou de modulation sur les systèmes ou les réseaux utilisant des techniques d'accès multiple à porteuses multiples?

décide en outre

1 que les résultats de ces études devraient aboutir à l'élaboration d'une Recommandation appropriée d'ici à ~~2006~~2010.

Catégorie: S2

ANNEXE 2

Origine: Document 4/93

Questions proposées pour suppression

Question UIT-R	Titre
202-1/4	Critères de brouillage à appliquer dans le service fixe par satellite pour optimiser l'utilisation de la capacité disponible de l'orbite des satellites géostationnaires, dans des conditions non homogènes
230/4	Études sur l'utilisation efficace des ressources orbite/spectre pour le service fixe par satellite résultant de la Résolution 18 (Kyoto-94)
241-1/4	Conséquences techniques de l'éventuelle définition d'une orbite quasi géostationnaire sur le service fixe par satellite utilisant des orbites géostationnaires et non géostationnaires
261/4	Bruit admissible dans les systèmes du service fixe par satellite dû au brouillage

ANNEXE 3

Origine: Document 4/93

Proposition de modification de catégories

Numéro	Catégorie	Groupe	Titre
55-2/4	(S1) (S2)	GT 4A	Utilisation des liaisons de connexion du service fixe par satellite pour les communications à destination et en provenance de satellites géostationnaires de différents services mobiles par satellite
68-1/4	(S2) (S3)	GT 4A	Partage de fréquences entre le service fixe par satellite et le service intersatellites, d'une part, et les autres services radioélectriques spatiaux, d'autre part, conformément aux dispositions du numéro 9.21 du Règlement des radiocommunications
70-1/4	(S2) (S3)	GT 4A	Protection de l'orbite des satellites géostationnaires contre des brouillages inacceptables provenant de stations terriennes d'émission appartenant au service fixe par satellite et fonctionnant à des fréquences supérieures à 15 GHz
81-1/4	(S2) (S3)	GT 4A	Partage des fréquences entre réseaux du service fixe par satellite, réseaux du service mobile par satellite et réseaux de satellites équipés pour fonctionner dans plusieurs services de la bande 20-50 GHz
203-1/4	(S1) (S2)	GT 4A	Incidence de l'emploi de petites antennes sur l'efficacité d'utilisation de l'orbite des satellites géostationnaires
205-1/4	(S1) (S2)	GT 4A	Partage des fréquences entre les liaisons de connexion aux satellites non géostationnaires du service mobile par satellite utilisant les fréquences attribuées au service fixe par satellite
206-3/4	(S1) (S2)	GT 4A	Partage des fréquences entre, d'une part, les liaisons de connexion du service fixe à satellites non géostationnaires utilisées par le service mobile par satellite et d'autres services spatiaux et, d'autre part, les réseaux du service fixe
208/4	(S2) (S3)	GT 4A	Utilisation de méthodes statistiques et stochastiques d'évaluation du brouillage entre réseaux à satellite du service fixe par satellite
209/4	(S2) (S1)	GT 4A	Utilisation des bandes de fréquences attribuées au service fixe par satellite, à la fois pour les liaisons montantes et les liaisons descendantes des systèmes à satellites géostationnaires
214/4	(S1) (S2)	GT 4A	Incidences d'ordre technique de l'utilisation de faisceaux de satellite orientables et reconfigurables
231/4	(S1) (S2)	GT 4A	Partage entre réseaux du service fixe par satellite à satellites non géostationnaires et d'autres réseaux du service fixe par satellite
235/4	(S1) (S2)	GT 4A	Mesures opérationnelles visant à respecter la limitation de la puissance surfacique au titre de l'article 21 du Règlement des radiocommunications
236/4	(S1) (S2)	GT 4A	Critères de brouillage applicables au service fixe par satellite et méthodes de calcul associées
239/4	(C2) (S2)	GT 4A	Critères de partage applicables aux systèmes utilisant les liaisons intersatellites

Numéro	Catégorie	Groupe	Titre
245/4	(C2) (S1)	GT 4A	Limites des émissions hors bande et des rayonnements non essentiels
246/4	(C2) (S2)	GT 4A	Partage entre le service intersatellites, le service d'exploration de la Terre par satellite (passive) et d'autres services dans les bandes de fréquences supérieures à 50 GHz
256/4	(S1) (C2)	GT 4A	Critères et méthodes de partage entre le service fixe par satellite et d'autres services ayant des attributions dans la bande 40,5-42,5 GHz
259/4	(S1) (S2)	GT 4A	Niveaux de densité de p.i.r.e. hors axe des stations terriennes dans les bandes au-dessus de 14,5 GHz attribuées au service fixe par satellite
264/4	(S1) (C2)	GT 4A	Caractéristiques techniques et opérationnelles des réseaux du service fixe par satellite fonctionnant au-dessus de 275 GHz
266/4	(C2) (C1)	GT 4A	Caractéristiques techniques des stations terriennes à haute densité du service fixe par satellite fonctionnant avec des réseaux du service fixe par satellite OSG dans les bandes des 20/30 GHz
268/4	(C2) (S2)	GT 4A	Elaboration de méthodes permettant d'évaluer les niveaux des rayonnements non désirés provenant des satellites avant leur lancement
269/4	(S3) (S1)	GTs 4A et 4B	Besoins en spectre et caractéristiques techniques et d'exploitation de terminaux d'utilisateurs (VSAT) pour systèmes mondiaux par satellites à large bande
270-1/4	(S3) (S1)	GT 4A	Systèmes du service fixe par satellite utilisant des signaux avec étalement sur une très large bande